

Contact: John Phelan +32 (0)2 789 24 01
Date: 21/10/2013
Référence: PR 2013/021

Le Parlement européen fait de la protection des données une affaire personnelle

La Commission Libertés civiles du Parlement européen vote aujourd'hui un accord sur la modernisation de la législation sur la protection des données personnelles dans l'UE.

Après avoir été proposé par la Commission européenne en janvier 2012, le règlement sur la protection des données est maintenant entre les mains du Parlement. À la suite du scandale PRISM, le projet a récemment gagné encore plus en importance.

Les consommateurs laissent des traces numériques quand ils achètent, surfent ou communiquent en ligne. Il est aujourd'hui facile pour les entreprises de recouper les données personnelles afin d'identifier, analyser ou vendre les informations personnelles des individus. En plus de l'atteinte à leur vie privée, les consommateurs peuvent se voir refuser certains services ou avoir leurs conditions contractuelles modifiées de manière discriminatoire, par exemple auprès des assurances.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau européen des Unions de Consommateurs, a commenté :

« Il est primordial de redonner tout son sens au mot « personnel » dans le débat mondial sur les données. Le droit fondamental au respect de la vie privée est complètement balayé par la vague de données qui nous inondent aujourd'hui. Nous devons donc promulguer et appliquer des lois capables de résister à l'épreuve du temps et de la technologie.

« La mainmise sur nos données personnelles s'est faite petit à petit et discrètement. Bien trop de services exigent de posséder et de contrôler les données des consommateurs. Leurs habitudes d'achat, photos, opinions politiques, activités, données financières et dossiers médicaux, le moindre aspect de leur vie est récolté au nom du *profiling*, une pratique déloyale qui contredit les lois en vigueur. L'utilisation commerciale des données personnelles est devenue excessive, tant en termes de quantité que d'éthique.

« Ces pratiques, en plus des révélations continues sur PRISM, montrent qu'il est temps de faire marche arrière. La population attend des législateurs européens qu'ils rétablissent les normes de protection des données dans l'UE. Les eurodéputés, tous partis confondus, ont jusqu'à présent adopté une position forte sur les principaux points, ce qui nous permet d'espérer un signal fort de la part du Parlement.

« Nous avons particulièrement besoin de mécanismes solides pour protéger les transferts de données vers les pays tiers. La proposition de la Commission énonce clairement que si les données des consommateurs européens sont recueillies par une entreprise internationale établie en Europe ou sont transférées vers un pays tiers, c'est le droit européen qui prime. Nous soutenons pleinement cet effort de clarification.

« La plupart des entreprises prélèvent plus de données que nécessaire au nom des « intérêts légitimes », comme Google, par exemple, qui récolte via ses nombreux services toutes sortes d'informations sur ses utilisateurs. Cette terminologie est souvent employée comme moyen de déroger aux principes de protection des données. Nous devons veiller à ce que les « intérêts légitimes » ne deviennent pas un outil pour vider le nouveau règlement de son sens. »

FIN

Les principales positions du BEUC sur la modernisation des lois de protection des données personnelles dans l'UE sont disponibles [ici](#) (en anglais).